

R 020/2020

PROJET DE RESOLUTION

au sens de l'article 34 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

POUR GARANTIR UNE QUANTITÉ ET UNE QUALITÉ D'EAU SUFFISANTE À L'AIRE

Vu le manque d'eau chronique de cette rivière due à une mauvaise gestion des eaux, à des pompages abusifs, à l'assèchement des sources, à l'étanchéisation des sols,

Vu les pollutions chroniques et accidentelles récurrentes depuis des décennies,

Vu la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991,

Vu les art. 16, 43 et 44 de la Loi sur les eaux (LEaux-GE) du 5 juillet 1961,

Vu la Stratégie Biodiversité Genève 2030, adoptée par le Conseil d'Etat le 21 février 2018,

Vu que l'Aire a reçu en 2016 le 1^{er} Prix du paysage du Conseil de l'Europe pour la Renaturation du cours d'eau de l'Aire,

Vu que l'Aire et son vallon, que partagent 9 communes genevoises, sont un réservoir de biodiversité ainsi qu'un poumon de verdure, de promenade et de fraîcheur apprécié de ses habitant.e.s,

Vu les résolutions adoptées par les Conseils municipaux de plusieurs communes bordant l'Aire.

Par ces motifs, le Conseil Municipal demande au Conseil d'Etat genevois :

- a. d'assurer une qualité d'eau qui permette une vie aquatique équilibrée ;
- b. de garantir un débit minimum de 100 l/s en aval des pertes de Perly-Certoux ;
- c. de développer un plan de gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant ;
- d. d'établir un calendrier avec un échéancier à 2, 5 et 10 ans des actions à entreprendre ;
- e. d'augmenter l'espace naturel dévolu à la rivière de ses sources à la ville, au-delà de l'espace de la renaturation prévu.

Les groupes Les Vert.e.s, PDC-Vert'Libéraux, PLR, et Parti socialiste.

Lancy, le 18 novembre 2020

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

En date du 28 mai 2020, l'Aire subissait une énième pollution accidentelle, tuant notamment des centaines de poissons et rendant l'eau insalubre. La cause en était la déficience de la station de pompage de Confignon des eaux usées du coteau de Confignon, Lully, Perly-Certoux et St-Julien.

En septembre 2012, l'Etat de Genève s'est doté d'une loi sur la biodiversité, puis d'une « *Stratégie Biodiversité* » comme bases d'un plan biodiversité 2020-2023 actuellement en discussion devant le Grand Conseil (RD 1351). Tant la stratégie que le plan d'action comportent des propositions en vue d'améliorer la situation déplorable de nos rivières.

L'analyse de la situation montre en effet de nombreux points à améliorer, malgré une législation exigeante et d'importants travaux de renaturation consacrés à cette rivière.

Qualité de l'eau

Le Service de l'Écologie de l'Eau (SECOE) analyse la qualité des eaux de l'Aire tous les six ans, une fois par mois sur dix mois (dix analyses approfondies de février à novembre). Dans le dernier rapport publié des mesures effectuées en 2016¹, on peut se rendre compte à quel point l'Aire est polluée, tant sur territoire français que sur territoire suisse.

Il ressort de cette étude que les concentrations en polluants dans plusieurs stations d'analyse, restent très élevées, pour ce qui concerne les résidus de médicaments et les produits phytosanitaires. Ces valeurs ne respectent pas les exigences de l'Ordonnance sur la protection des eaux.

A titre d'exemple, il convient de mentionner qu'à l'embouchure du Petit Voiret, un ruisseau affluent de l'Aire, les concentrations de paracétamol et d'un antidiabétique sont nettement plus élevées que celles dans d'autres stations de mesure en amont². De même, en amont du Pont du Centenaire on trouve 1600 fois plus de methoxy-fénoside qu'à Lully. Cet insecticide utilisé en viticulture et en arboriculture est potentiellement mortel pour les colonies d'abeilles³.

¹ Cordonier A., *Etude de la qualité des rivières genevoises l'Aire et ses affluents. Etat 2016 et évolution depuis 1998*, Service de l'Ecologie de l'Eau, 2018.

<https://www.ge.ch/document/12810/annexe/2>

² On y trouve par ailleurs un agent de contraste, l'iomeprol, qui ne devrait pas se retrouver dans les eaux usées et encore moins dans les eaux claires

³ Si le jour du prélèvement, on en a mesuré 1.6 µg/L, on ne connaît pas la concentration le jour d'avant. Une telle concentration dans la rivière laisse imaginer la quantité épandue dans l'environnement et fait des ravages au niveau des insectes aquatiques. A une question posée au SECOE sur ce point, ce dernier a répondu: « la période d'utilisation du methoxyfénoside coïncidait avec le prélèvement (mois de juillet). Le mois suivant, sa concentration était retombée à 13 ng/L »

L'OFEV (Office fédéral de l'environnement) définit une norme RQ (ratio quotient) à 1 qui ne devrait pas être dépassée pour cinq substances chimiques qui posent des problèmes écotoxicologiques. Cette valeur est à 1.9 pour le Maraichet, un ruisseau affluent arrivant de Bardonnex. Venant de France les Nants de la Folle et le Ternier, les deux principaux ruisseaux qui forment l'Aire à St-Julien, ont des meilleurs indices, respectivement de 0.49 et 0.15.

La STEP de St.-Julien avait été raccordée à celle d'Aïre à la fin des années 90. Maintenant ce sont les rejets de la STEP de Neydens qui sont problématiques.

Les conclusions du rapport sont tout à fait insuffisantes et conduisent droit à une mesure purement fataliste et qui signe l'échec des « efforts entrepris », comme l'interdiction de la pêche en 1982. Le répit suite au raccordement de la STEP de St-Julien à la STEP d'Aïre dans les années 90 aura été de courte durée.

La Tribune de Genève a publié le 28 mai 2020 un article intitulé : « *Pollution des cours d'eau – La baignade dans les rivières genevoises est déconseillée* » On lit que : « *si le responsable de l'Office Cantonal de l'Eau convient que la qualité de l'eau n'est pas satisfaisante dans plusieurs rivières genevoises, il fait néanmoins état d'une énorme amélioration ces dernières années. On revient de très loin. Jusqu'au début des années 2000, il était encore strictement interdit de se baigner dans l'Aire, par exemple. Depuis, la qualité s'est nettement améliorée.* »

Cet optimisme officiel est inacceptable et est totalement démenti par les faits depuis des décennies. Les exigences légales sont bafouées et les riverain.e.s de la rivière se sentent méprisés.

Quantité d'eau

Il faut fondamentalement revoir la stratégie de protection quantitative des eaux de l'Aire.

Il faut raccorder les localités françaises du bassin-versant au système d'approvisionnement en eau potable du canton et par conséquent se donner la possibilité d'arrêter les pompages dans les sources et affluents de l'Aire.

Au lieu de raccorder la STEP de Neydens à Aïre et d'envoyer encore plus d'eaux sales directement dans le Rhône, il faut améliorer l'épuration sur le site. Si la STEP apporte de l'eau avec une qualité adaptée à la rivière, la rivière va améliorer naturellement la qualité de l'eau le long de son cours.

Pour tous les nouveaux projets urbanistiques il faut revoir complètement la stratégie d'utilisation de l'eau, comme par exemple séparer les eaux grises (douches, machines à laver) des toilettes et recycler cette eau grise pour les toilettes. Prévoir des zones de lagunages pour humidifier les sols et alimenter la nappe d'accompagnement de la rivière à partir des eaux *ménagères*.

Actions prioritaires pour avoir une rivière vivante:

- Revoir tout le réseau de collecteurs d'eaux claires et ne plus avoir d'arrivée directe dans la rivière, mais dans un réservoir qui fait tampon, équipé de senseurs. Le but serait de pouvoir intervenir lors d'un déversement accidentel;
- Identifier les mauvais raccordements qui génèrent des déversements non souhaités d'eaux polluées dans les milieux naturels ;
- Motiver et/ou contraindre les utilisateurs de pesticides, insecticides, herbicides, et fongicides à y renoncer, et édicter des normes permettant d'assurer la non-nocivité pour le bassin versant ;
- Faire des analyses plus régulières de l'eau. Les progrès de la chimie analytique et des traitements des données automatiques permettraient de le faire sans devoir engager du personnel supplémentaire.
- Prendre contact avec les autorités des communes françaises, notamment par le biais de la Communauté de communes du Genevois pour que les pompages intensifs dans les sources soient arrêtés. Il s'agit des sources des Crêts, des Tattes, Moisin, Montrailoux, Pralet-Solitude, Sapin. Pour atténuer la charge polluante des rejets de la station d'épuration de Neydens.
- Pour les projets de nouveaux quartiers d'envergure proches de la rivière, comme celui de Cherpines, mettre en place un système de gestion des eaux qui garantit un débit d'étiage suffisant pour l'Aire.